



COMITÉ DES FÊTES

FICHE RÉSERVATION **2023-2024**

Maison des Associations – 38070 St Quentin Fallavier

Réservation Matériel Association /Particulier (à retourner au Service d'aide à la vie associative)

Mail: comitedesfetes.sqf@gmail.com

Portable de Nadège: 06.84.24.69.01

NOM de l'association :

Nom du responsable de la réservation :

Adresse :

Tél : Date de la demande :

N° d'assurance Date d'utilisation :.....

Désignation	Quantité	Prix unitaire	Total
Petit matériel: caution 300.00 €			
Tables arises		2.00 €	
Plateaux + traverses+pieds pour poser appareil cuisson		2.00 €	
Chaises (en stock 49)		5.00 € les 10	
Bancs		1.00 €	
Manne debout (en stock 12)		5.00€	
Boulier loto		30.00 €	
Cafetières		20.00 €	
Chauffe saucisses (en stock 3)		20.00 €	
▲ Créprière (en stock 2)		20.00 €	
Carafes en verre 0.5l		1.00 € les 6	
Carafes en verre 1l		1. 50 € les 6	
Pichets en plastique 1l		3.00 € les 10	
*▲ Marmites		5.00 €	
Friteuses électriques 8L(en stock 4)		20.00 €	
Réchauds		8.00 €	
▲ BARNUM 3 m x 3 m (en stock 1)		30.00 €	
▲ BARNUM 4.5 m x 3 m (en stock 2)		35.00 €	
▲ BARNUM 4 m x 4 m (en stock 3)		35.00 €	
Gros matériel: caution de 600 €			
* Chapiteau (particuliers. associations hors commune)		300.00 €	
*▲ Chapiteau (associations St quentinoises)		150.00 €	
TOTAL LOCATION			

Nota

* Avec notice de montage + registre sécurité à contre signer à l'enlèvement

* ▲ la créprière, les marmites, la friteuse à gaz et les barnums ne rentrent pas dans l'adhésion

Obligatoire : 1 copie de l'assurance de l'association lors de la réservation

Signature du demandeur :

REGLEMENT DE LOCATION DU MATERIEL

Le matériel du comité des fêtes est réservé en priorité aux associations ayant déclaré leur siège social sur la commune de St Quentin-Fallavier. En ce qui concerne le chapiteau, les associations copropriétaires seront prioritaires sur les autres associations.

La cotisation payée par les adhérents (associations) leur donne droit à l'emprunt du matériel pour **trois manifestations**.

Les demandes des associations « extérieures » et des particuliers seront examinées dans la limite de la disponibilité du matériel.

Le chèque de caution devra être établi au nom du **Comité des Fêtes** et remis lors de la réservation du matériel, le chèque de location lors de l'enlèvement du matériel.

Pour la prise et le retour du petit matériel, il se fait sur rendez-vous en fonction de vos disponibilités et de l'équipe du comité

Toute détérioration ou matériel rendu en retard seront facturés à l'utilisateur

Location matériel (sauf chapiteau)

- ✓ **Associations St Quentinoises (sauf articles ▲)****gratuité.**
- ✓ Associations hors commune et particuliersvoir tarif recto.

Chapiteau

- ✓ Associations St Quentinoises copropriétaires.....gratuité et priorité.
- ✓ Associations St Quentinoises non-copropriétaires.....voir tarif recto.
- ✓ Associations hors commune et particulier.....voir tarif recto.

La réservation du matériel ne sera effective qu'à la réception du présent bordereau dûment complété et signé par le référent utilisateur, accompagné du chèque de caution, et de la copie de l'assurance.

Fait à St Quentin Fallavier, le

Le Responsable du matériel

PRISE EN CHARGE

RESTITUTION

DATE :

DATE :

HEURE :

HEURE :

ETAT DU MATERIEL :

MONTANT DE LA CAUTION :

NOM et SIGNATURE DU RÉFÉRENT UTILISATEUR :